
ASSISES DU COMMERCE : LA VILLE DE LYON DÉVOILE SON PLAN D' ACTIONS POUR UN VÉRITABLE SERVICE PUBLIC DU COMMERCE

Le 4 novembre 2024, plus de 250 commerçants et artisans se sont réunis à l'Hôtel de Ville pour les Assises du commerce et de l'artisanat. Pensé avec les acteurs économiques lyonnais, cet événement inédit a permis d'imaginer collectivement le commerce de demain. Aujourd'hui, la Ville de Lyon présente un plan structuré autour de 4 ambitions et 15 objectifs déclinés en 54 actions pour renforcer durablement le commerce de proximité et poser les bases d'un véritable service public du commerce. Fruit d'un dialogue avec les professionnels et leurs partenaires (Métropole, CCI, CMA, UMIH, Office du tourisme, My Presqu'île, Lyon 7 Rive Gauche), ce plan marque un tournant : passer d'une culture de la norme à une culture du service, au plus près des besoins du terrain.

Une vision renouvelée du commerce lyonnais

Depuis 2020, la Ville de Lyon décline cette nouvelle vision à travers plusieurs mesures structurantes : l'**exonération de taxes sur les terrasses à hauteur de 8,5 millions d'euros** pendant la crise sanitaire du Covid-19, la **création d'un fonds d'urgence** suite aux émeutes de l'été 2023 pour soutenir les commerçants touchés, la **refonte du règlement des terrasses** et ses trois mois d'autorisation de terrasses supplémentaires, la **réattribution exemplaire des Halles Paul Bocuse** sur la base de critères qualitatifs, et aujourd'hui, le lancement d'un **véritable service public du commerce à travers 4 mesures phares de ce plan d'actions**.

Les 4 mesures phares :

1. Création de l'Office Lyon Commerce

Un point d'entrée unique, en ligne et physique, pour simplifier l'accès à l'information, faciliter l'accès aux aides et accompagner les professionnels dans leur développement. Il offrira un accompagnement global : démarches administratives, digitalisation, transition écologique, animations commerciales... Il jouera un rôle de catalyseur de toutes les politiques en faveur du commerce et centralisera l'information sur les dispositifs existants.

2. Encadrement des loyers commerciaux

Alors que l'Indice des Loyers Commerciaux (ILC) a bondi de 18 % en moins de 4 ans, la Ville de Lyon portera un plaidoyer de gel de l'ILC auprès de l'État, ainsi qu'une expérimentation d'encadrement des loyers commerciaux, pour protéger les commerçants indépendants face à la pression foncière.

3. Préserver les linéaires commerciaux

Afin d'endiguer la transformation de rez-de-chaussée dans certains quartiers en meublés de tourisme et préserver la continuité et l'attractivité des linéaires commerciaux, une autorisation préalable sera nécessaire. Une mesure inspirée des dispositifs existants dans le logement.

4. Lancement d'une Biennale du Commerce

Tous les deux ans, la Ville organisera une Biennale du commerce, grand temps d'échange et de réflexion autour des évolutions du commerce lyonnais pour les professionnels. Elle permettra notamment d'identifier les grandes tendances du secteur, de partager des initiatives inspirantes, et d'accompagner les acteurs locaux dans l'anticipation des mutations économiques, sociales et environnementales du commerce de demain

« Ce plan traduit la volonté de la Ville de Lyon de porter une politique commerciale forte et cohérente. Il vise à outiller les commerçants et artisans, leur simplifier la vie et renforcer leur pouvoir d'agir. L'Office Lyon Commerce sera un levier fondamental de ce changement de culture, en apportant des solutions concrètes au plus près du terrain. » - **Camille**

Augey, adjointe au Maire de Lyon déléguée à l'Emploi et l'Économie durable

« À Lyon, nous construisons le service public du commerce de demain. Ce plan est né de l'écoute des artisans et commerçants, cœur battant de notre ville. Grâce à leur mobilisation, nous proposons des actions concrètes et adaptées aux réalités du terrain. Ces 54 actions visent à préserver et renforcer la diversité commerciale, faciliter le quotidien des professionnels grâce à un accompagnement renforcé, accompagner les transformations auxquelles ils font face et améliorer l'attractivité de nos quartiers. Certaines actions, déjà à l'œuvre, seront poursuivies, réorientées ou renforcées tandis que de nouvelles actions devront également être déployées par la Ville de Lyon ou ses partenaires. » déclare

Grégory Doucet, Maire de Lyon.

Un plan porté collectivement

Ce plan d'actions est le fruit d'un dialogue étroit avec les commerçants, artisans, chambres consulaires, la Métropole de Lyon, l'Office du tourisme, les managements de centre-ville My Presqu'île et Lyon 7 Rive Gauche, les bailleurs publics et privés et les associations de commerçants. Certaines mesures sont déjà en cours de déploiement, d'autres seront mises en œuvre progressivement pour répondre aux besoins spécifiques de chaque quartier.